

Madame Christiane TAUBIRA
Garde des Sceaux, ministre de la Justice
13, place Vendôme
75800 Paris
&
Madame Marylise LEBRANCHU
**Ministre de la Réforme de l'Etat,
de la Décentralisation et de la Fonction publique**
80, rue de Lille
75700 Paris

Paris, le 18 octobre 2012

Objet : Demande d'audience conjointe aux 2 Ministres

Madame le Garde des Sceaux, Madame la Ministre,

Le ministère de la fonction publique a imposé la révision des statuts des fonctionnaires de catégorie B et A avant décembre 2011, révision s'appliquant aussi aux fonctionnaires des greffes.

En juin 2010, le ministère de la justice a présenté un projet d'intégration des greffiers dans le NES avec un recrutement au niveau bac en lieu et place d'un recrutement à Bac + 2. Les organisations syndicales se sont opposées à ce projet qui a finalement été retiré. C'était la première fois depuis 1945 qu'une régression d'une grille statutaire était envisagée !


Suite au refus du ministère de la fonction publique d'engager une négociation permettant une réelle avancée pour les personnels des greffes, puis en raison du calendrier électoral rien n'a été possible les mois suivants.

En juillet 2012, lors du dernier comité technique ministériel, un délai de plusieurs mois était annoncé. Enfin le 20 septembre, lors du comité technique des services techniques judiciaires, la directrice des Services Judiciaires a indiqué qu'une communication serait faite lors de la présentation du budget 2013. En effet, cette refonte statutaire est reportée en 2015 !

Les personnels ne peuvent attendre davantage une revalorisation actée lors du protocole d'accord signé en 2008 !

Face à cette situation de blocage, nous vous sollicitons pour une rencontre conjointe.

Dans l'attente d'une proposition de date, nous vous prions de croire, Madame le Garde des Sceaux, Madame la Ministre, en l'assurance de notre haute considération.


Marie-Odile ESCH
Secrétaire Générale
Fédération Interco Cfdt


Michel DEMOULE
Secrétaire Général
Syndicat CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Ce courrier sera porté à la connaissance des personnels